

**Registre de Commerce et des Sociétés**

Numéro RCS : F154

Référence de dépôt : L260172329

Déposé et enregistré le 02/07/2026

**Stëmm vun der Strooss A.s.b.l. - Stimme der Strasse A.s.b.l. -  
Voix de la rue A.s.b.l.  
(dénommée ci-après Stëmm vun der Strooss A.s.b.l.)**

**Association sans but lucratif**

**COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE  
SE CLÔTURANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

7, rue de la Fonderie  
L-1531 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg : F154

## TABLE DES MATIÈRES

|                             | Page |
|-----------------------------|------|
| Rapport d'audit             | 1-4  |
| Bilan                       | 5-6  |
| Compte de profits et pertes | 7    |
| Notes aux comptes annuels   | 8-15 |

# Rapport d'audit

Aux membres de

**STEMM VUN DER STROOSS A.s.b.l.**

---

## Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de STEMM VUN DER STROOSS A.s.b.l. (l'« Association ») au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

## Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de l'Association comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2025 ;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ; et
- les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

---

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative,  
2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg  
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, [www.pwc.lu](http://www.pwc.lu)

Nous sommes indépendants de l'Association conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

---

## **Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels**

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

---

## **Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels**

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Association à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, 9 juin 2026

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative

Représentée par

Signed by:  
  
7A55DD8DD5074C5...

Christiane Schaus

Stëmm vun der Strooss A.s.b.l.  
**BILAN** (exprimé en EUR)

| <b>ACTIF</b>                                                                | <b>Notes</b> | <b>31/12/2025</b>    | <b>31/12/2024</b>    |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------|----------------------|
| <b>ACTIF IMMOBILISE</b>                                                     |              |                      |                      |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                                        |              |                      |                      |
| Concessions, brevets, licences                                              |              | 45 585,26            | 47 147,15            |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                                          |              | <b>6 183 920,87</b>  | <b>6 539 704,94</b>  |
| Terrains et constructions                                                   | 3            | 5 055 585,89         | 5 394 497,48         |
| Installations techniques et machines                                        | 3            | 623 357,77           | 878 048,80           |
| Autres installations, outillage et mobilier                                 | 3            | 404 418,97           | 267 158,66           |
| Acomptes versés et immobilisations corporelles en                           | 3            | 100 558,24           | 0,00                 |
| Total de l'actif immobilisé                                                 |              | 6 229 506,13         | 6 586 852,09         |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                                                      |              |                      |                      |
| Stocks                                                                      |              |                      |                      |
| <b>Créances</b>                                                             |              | <b>297 052,58</b>    | <b>1 312 287,83</b>  |
| Créances résultant de ventes et prestations de services                     | 4            | 33 406,53            | 36 155,23            |
| Autres créances                                                             | 5            | 263 646,05           | 1 276 132,60         |
| Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse |              | <b>4 991 031,69</b>  | <b>4 200 364,38</b>  |
| Total de l'actif circulant                                                  |              | 5 288 084,27         | 5 512 652,21         |
| <b>COMPTES DE REGULARISATION</b>                                            |              | <b>76 457,24</b>     | <b>65 096,66</b>     |
|                                                                             |              |                      |                      |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                                                          |              | <b>11 594 047,64</b> | <b>12 164 600,96</b> |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Stëmm vun der Strooss A.s.b.l.  
**BILAN** (exprimé en EUR)

| <b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>                      | <b>Notes</b> | <b>31/12/2025</b>    | <b>31/12/2024</b>    |
|-----------------------------------------------------|--------------|----------------------|----------------------|
| <b>FONDS PROPRES</b>                                |              |                      |                      |
| <b>Résultats reportés</b>                           | 6            | <b>5 772 209,12</b>  | <b>3 789 665,12</b>  |
| <b>Résultat de l'exercice</b>                       |              | <b>-263 968,50</b>   | <b>1 982 544,00</b>  |
| Total des fonds propres                             |              | 5 508 240,62         | 5 772 209,12         |
| <b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>                 |              |                      |                      |
| <b>Subventions d'investissement</b>                 | 7            | <b>4 734 663,60</b>  | <b>4 939 896,58</b>  |
| Total des subventions d'investissement              |              | 4 734 663,60         | 4 939 896,58         |
| <b>PROVISIONS</b>                                   |              |                      |                      |
| <b>Autres provisions</b>                            | 8            | <b>347 548,12</b>    | <b>235 342,12</b>    |
| Total des provisions                                |              | 347 548,12           | 235 342,12           |
| <b>DETTES</b>                                       |              |                      |                      |
| <b>Dettes sur achats et prestations de services</b> |              | <b>177 990,77</b>    | <b>252 532,94</b>    |
| <b>Autres dettes</b>                                |              | <b>824 104,53</b>    | <b>962 205,61</b>    |
| Dettes fiscales                                     |              | 253,77               | 240 195,65           |
| Dettes au titre de la sécurité sociale              |              | 417 770,20           | 313 869,16           |
| Autres dettes                                       | 9            | 406 080,56           | 408 140,80           |
| Total des dettes                                    |              | 1 002 095,30         | 1 214 738,55         |
|                                                     |              |                      |                      |
| <b>COMPTES DE REGULARISATION</b>                    |              | <b>1 500,00</b>      | <b>2 414,59</b>      |
|                                                     |              |                      |                      |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                                 |              | <b>11 594 047,64</b> | <b>12 164 600,96</b> |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Stëmm vun der Strooss A.s.b.l.  
**COMPTE DE PROFITS ET PERTES** (exprimé en EUR)

| COMPTE DE PROFITS ET PERTES                                                     | Notes | 31/12/2025           | 31/12/2024           |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------|----------------------|
| <b>Chiffres d'affaires</b>                                                      | 10    | <b>1 441 545,78</b>  | <b>2 711 520,03</b>  |
| <b>Autres produits d'exploitation</b>                                           | 11    | <b>10 636 819,50</b> | <b>9 798 681,81</b>  |
| <b>Matières premières et consommables et autres charges externes</b>            |       | <b>-2 666 410,93</b> | <b>-2 238 074,64</b> |
| Matières premières et consommables                                              |       | -1 034 872,35        | -999 759,08          |
| Autres charges externes                                                         |       | -1 631 538,58        | -1 238 315,56        |
| <b>Frais de personnel</b>                                                       | 12    | <b>-8 308 576,52</b> | <b>-6 890 700,28</b> |
| Salaires et traitements                                                         |       | -7 246 636,44        | -6 056 868,30        |
| Charges sociales                                                                |       |                      |                      |
| - couvrant les pensions                                                         |       | -598 268,19          | -508 280,96          |
| - autres charges sociales                                                       |       | -463 671,89          | -325 551,02          |
| <b>Corrections de valeur</b>                                                    |       | <b>-797 541,43</b>   | <b>-735 798,62</b>   |
| - sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles | 3     | -797 541,43          | -735 798,62          |
| <b>Autres charges d'exploitation</b>                                            |       | <b>-602 614,96</b>   | <b>-716 334,49</b>   |
| <b>Autres intérêts et autres produits financiers</b>                            |       | <b>32 972,97</b>     | <b>53 916,27</b>     |
| <b>Autres intérêts et charges financières</b>                                   |       | <b>-162,91</b>       | <b>-666,08</b>       |
| Résultat de l'exercice                                                          |       | <b>-263 968,50</b>   | <b>1 982 544,00</b>  |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

## **Notes aux comptes annuels**

### **Note 1 - Généralités**

Stëmm vun der Strooss a.s.b.l. (ci-après l'« Association ») a été constituée le 17 décembre 1996 sous forme d'une association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée. Le siège est établi à L-1531 Luxembourg, 7 rue de la Fonderie, Grand-Duché de Luxembourg. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

L'Association a pour objet de réaliser, promouvoir et supporter toutes activités en rapport avec l'information, la représentation et la défense des intérêts des couches sociales exclues ou à risque d'exclusion, tant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg que sur le plan européen et international.

L'Association a une convention (la « convention ») avec le Ministère de la Santé.

Le nombre des membres de l'Association est de : 6910 donateurs et 2 093 personnes abonnées au journal.

100 % des activités de l'association sont exercées au Grand-Duché de Luxembourg. L'Association ne finance aucune autre entité et n'a pas d'activités en dehors du Grand-Duché de Luxembourg. Il n'y a pas de transferts de fonds vers un autre pays de l'Union européenne et de l'Espace économique européen et en dehors de l'Union européenne et de l'Espace économique européen.

### **Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation**

#### Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi modifiée du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Association.

L'Association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements ont évolué de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

## Notes aux comptes annuels

### **Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation (suite)**

#### Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Association sont les suivantes :

- *Immobilisations incorporelles :*

Elles sont constituées uniquement des licences informatiques acquises.

- *Immobilisations corporelles :*

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Elles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées. La méthode d'amortissement est la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Frais de réparation d'immeuble : 10 %
- Constructions : 5 %
- Installations techniques et machines, moyen de transport, outillage et mobilier : 20 %
- Autres installations : 15 %
- Matériel informatique : 33,33 %
- Logiciel informatique : 25 %

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsque l'Association considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

- *Stocks :*

Il n'y a pas de stock valorisable dans l'Association ou d'une valeur significative (alimentation dans les frigos pour des repas à Esch, Hollerich, Ettelbruck et Schoenfels pour une journée de consommation et constituée significativement de marchandises gratuites).

## Notes aux comptes annuels

### **Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation (suite)**

- *Créances :*

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

- *Conversion des postes en devise :*

L'Association tient sa comptabilité en Euro (EUR).

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'EUR sont enregistrées en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'EUR sont convertis en EUR au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. À la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base de cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seule la perte de change nette non réalisée est enregistrée au compte de profits et pertes et les gains de change non réalisés ne sont pas enregistrés.

- *Comptes de régularisation*

Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice auquel les comptes se rapportent, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges ou produits.

Ainsi le **compte de régularisation actif** comprend les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur et le poste de régularisation **passif** comprend les produits perçus durant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

## **Notes aux comptes annuels**

### ***Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation (suite)***

- *Subventions d'investissement :*

Les subventions reçues de l'Etat luxembourgeois relatives au financement d'un investissement sont inscrites dans les « Subventions » pour leur valeur initiale. Elles sont amorties selon le même principe et sur la même durée que l'actif auquel elles se rapportent.

- *Provisions :*

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

- *Dettes :*

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

- *Chiffres d'affaires net :*

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires de l'Association.

## Notes aux comptes annuels

### **Note 3 - Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

|                                                            | Terrains et<br>constructions | Installations<br>techniques et<br>machines | Autres<br>installations,<br>outillage et<br>mobiliier | Acomptes<br>versés et<br>immobilisations<br>corporelles en<br>cours | Immobilisations<br>incorporelles | Total                      |
|------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|
|                                                            | EUR                          | EUR                                        | EUR                                                   | EUR                                                                 |                                  | EUR                        |
| Valeur brute à l'ouverture de l'exercice                   | 6 571 863,64                 | 1 633 317,78                               | 660 152,09                                            | 0,00                                                                | 68 305,78                        | 8 933 639,29               |
| Entrées en cours de l'exercice                             | 9 470,28                     | 61 029,47                                  | 259 416,15                                            | 100 558,24                                                          | 9 721,34                         | 440 195,48                 |
| Déclassements et/ou mise au rebut                          | 0,00                         | 0,00                                       | 0,00                                                  | 0,00                                                                | 0,00                             | 0,00                       |
| Sorties au cours de l'exercice                             | 0,00                         | 2 903,10                                   | 1,17                                                  | 0,00                                                                | 0,00                             | 2 904,27                   |
| Transferts de l'exercice                                   | 0,00                         | 0,00                                       | 0,00                                                  | 0,00                                                                | 0,00                             | 0,00                       |
| Valeur brute à la clôture de l'exercice                    | <u>6 581 333,92</u>          | <u>1 691 444,15</u>                        | <u>919 567,07</u>                                     | <u>100 558,24</u>                                                   | <u>78 027,12</u>                 | <u>9 370 930,50</u>        |
| Corrections de valeur cumulées à l'ouverture de l'exercice | 1 177 366,16                 | 755 268,98                                 | 392 993,43                                            | 0,00                                                                | 21 158,63                        | 2 346 787,20               |
| Dotations de l'exercice                                    | 348 381,87                   | 315 412,22                                 | 122 154,90                                            | 0,00                                                                | 11 283,23                        | 797 232,22                 |
| Reprises de l'exercice                                     |                              | 2 594,82                                   | 0,23                                                  | 0,00                                                                | 0,00                             | 2 595,05                   |
| Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice  | <u>1 525 748,03</u>          | <u>1 068 086,38</u>                        | <u>515 148,10</u>                                     | <u>0,00</u>                                                         | <u>32 441,86</u>                 | <u>3 141 424,37</u>        |
| <b>Valeur nette à la fin de l'exercice</b>                 | <u><u>5 055 585,89</u></u>   | <u><u>623 357,77</u></u>                   | <u><u>404 418,97</u></u>                              | <u><u>100 558,24</u></u>                                            | <u><u>45 585,26</u></u>          | <u><u>6 229 506,13</u></u> |
| <b>Valeur nette au début de l'exercice</b>                 | <u>5 394 497,48</u>          | <u>878 048,80</u>                          | <u>267 158,66</u>                                     | <u>0,00</u>                                                         | <u>47 147,15</u>                 | <u>6 586 852,09</u>        |

### **Note 4 - Créances résultant des ventes et prestations de service**

La majorité de ces créances correspond aux créances de l'activité Schweesdrëps envers les clubs de sport.

### **Note 5 - Autres créances**

Les autres créances sont composées principalement de créances envers l'Agence pour le Développement de l'Emploi pour le subventionnement de certains contrats salariés, de l'ONIS et du Ministère de la Santé pour un montant d'EUR 227 050,08 (2024 : EUR 288 877,86).

Il n'y a pas legs à recevoir (2024 : EUR 347 649,66).

## Notes aux comptes annuels

### **Note 6 - Fonds propres**

#### Résultats reportés

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

|                                           | 2025<br>EUR  | 2024<br>EUR  |
|-------------------------------------------|--------------|--------------|
| Résultats reportés au début de l'exercice | 3 789 665,12 | 3 744 796,74 |
| Bénéfice de l'exercice précédent          | 1 982 544,00 | 44 868,38    |

**Résultats reportés à la clôture de l'exercice**      **5 772 209,12   3 789 665,12**

Ces résultats reportés contribuent à financer les futurs chantiers d'aménagement, d'extension des restaurants sociaux, les urgences liées aux contraintes du quotidien ou de logement social non pris en charge par le Ministère de la Santé.

### **Note 7 - Subventions d'investissement**

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

|                                                            | 2025<br>EUR                  |
|------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Subventions d'investissement au début de l'exercice        | 4 939 896,58 €               |
| Nouvelles subventions de l'exercice                        | 178 573,94 €                 |
| Reprises des subventions au résultat de l'exercice         | -      383 806,92 €          |
| <b>Subventions d'investissement à la fin de l'exercice</b> | <b><u>4 734 663,60 €</u></b> |

### **Note 8 - Provisions**

Les provisions concernent l'estimation du remboursement du trop perçu de la convention avec le MiSa et pour l'audit annuel pour un montant d'EUR 347 548,12 au 31 décembre 2025 (2024 : EUR 235 342,12).

## **Notes aux comptes annuels**

### ***Note 9 - Autres dettes***

Les autres dettes se composent principalement :

- des comptes bancaires détenus pour des tiers (gestion financière) pour EUR 258 843,34 (2024 : EUR 257 050,80) ;
- du montant gardé en réserve pour compte des locataires ImmoStëmm et CPTS pour EUR 129 151,99 (2024 : EUR 120 176,37).

### ***Note 10 - Chiffre d'affaires net***

Le chiffre d'affaires se compose principalement des activités suivantes :

- dons reçus pour un montant d'EUR 1 073 454,60 en 2025 (2024 : EUR 1 305 827,83) ;
- legs reçus pour un montant d'EUR 90 887,03 en 2025 (2024 : EUR 1 136 832,19) ;
- vente de bons Treffpunkt pour un montant d'EUR 96 483,06 (2024 : EUR 93 361,53) ;
- loyers perçus dans le cadre de l'activité ImmoStëmm, Schoenfels et location de bâtiment pour un montant d'EUR 112 517,12 (2024 : EUR 112 216,28) ;
- recette de l'activité Schweesdrëps pour un montant d'EUR 51 730,47 (2024 : EUR 49 461,50) ;
- ainsi que 11 544,50 EUR de caterings (2024 : EUR 11 011,00).

### ***Note 11 - Autres produits d'exploitation***

Les autres produits d'exploitation se composent principalement :

- des subventions du Ministère de la Santé et du Logement pour les activités de l'Association pour un montant d'EUR 9 203 490,62 en 2025 (2024 : EUR 8 311 748,33) ;
- des subventions du Ministère du Travail sur les contrats aidés ADEM pour un montant d'EUR 861 473,97 (2024 : EUR 690 241,98) ;
- de la quote-part des subventions d'investissement reprises au résultat pour un montant d'EUR 383 806,92 en 2025 (2024 : EUR 382 363,98).

### ***Note 12 - Personnel***

L'Association a employé 91 salariés au 31 décembre 2025 (2024 : 83).

**Notes aux comptes annuels**

***Note 13 - Événements postérieurs à la clôture***

Il n'y a pas eu d'évènement postérieur à la clôture pouvant avoir un impact sur les comptes annuels au 31 décembre 2025.

***Note 14 - Engagements hors bilan***

Il n'y a aucun engagement hors bilan au 31 décembre 2025.